

DIGITAL LOVE

Société par actions simplifiée au capital de 1.430.804 Euros
Siège social : 147 Chemin Long de la Marquise – 83320 Carqueiranne
RCS Toulon 817 519 887
ci-après la “**Société**”

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2018

Décision prise par l'Associé Unique de la Société en date du 30 juin 2018 relative à la décision de non-dissolution de la Société et de poursuite de son activité malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

[...]

TROISIEME DECISION

Décision relative à la dissolution de la Société et à la poursuite d'activité

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des première et deuxième décisions de l'Associé Unique ci-dessus, du rapport du Président et constaté que le montant des capitaux propres est inférieur à la moitié du capital social, au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

Rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ;

Décide de ne pas procéder à la dissolution de la Société ;

En conséquence, l'Associé Unique **décide la poursuite de l'activité**.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

Extrait certifié conforme par le Président,

Signé de manière électronique par l'intermédiaire de la plateforme DocuSign

Mis en ligne sur DocuSign le 13 août 2025

De convention expresse le présent document sera réputé avoir été signé le 13 août 2025 nonobstant toute signature éventuellement apposée à une date distincte

Monsieur Guillaume Passaglia

Signé par :

A84253FFAFF644F...